



Notre réf.: 00982/2025/I/WIGOS/NET

17 février 2025

- Objet: Invitation à l'atelier de formation (hybride) pour la Région V sur les fonctions et les outils des centres régionaux du Système mondial intégré d'observation de l'OMM (WIGOS) (Bali, Indonésie, 19-21 mai 2025)
- Suite à donner: Confirmer la participation des représentant(e)s de votre pays de préférence avant le **28 mars 2025**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, à l'aimable invitation du Gouvernement indonésien, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) organise l'atelier susmentionné pour la Région V (Pacifique Sud-Ouest) à Bali, du 19 au 21 mai 2025. Cet atelier sera accueilli par le Service indonésien de météorologie, climatologie et géophysique (BMKG).

L'objectif de cet atelier est d'améliorer les connaissances et les compétences des correspondants nationaux concernés des Membres de la Région V, en particulier ceux qui commencent à participer aux opérations des centres régionaux du WIGOS, afin qu'ils utilisent efficacement les outils du WIGOS dans le contexte des fonctions de ces centres et conformément aux rôles et responsabilités définis tant pour ces correspondants nationaux que pour ces centres.

L'atelier s'adresse principalement aux correspondants nationaux pour le Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS (WDQMS) et au personnel des centres régionaux du WIGOS de la Région V. D'autres experts nationaux participant à des activités liées au WIGOS, tels que les correspondants nationaux pour le WIGOS et les correspondants nationaux pour OSCAR/Surface, sont également invités à participer à l'atelier à distance, ou en personne s'ils remplacent un correspondant national pour le WDQMS. Sur demande, l'OMM pourra accorder à un nombre limité de participants une assistance financière (pour un représentant par Membre au maximum) pour la prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour (versement d'une somme forfaitaire).

De plus amples informations, telles que le programme de l'atelier et des détails logistiques, seront publiées en temps utile sur la [page Web dédiée au WIGOS](#).

Afin de faciliter les préparatifs de l'atelier, nous vous demandons de bien vouloir revoir les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) désigné(e) pour le WDQMS et nous faire part de toute mise à jour le plus rapidement possible, ou bien de désigner celui-ci/celle-ci dans les meilleurs délais. Vous souhaiterez peut-être revoir également les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) pour le WIGOS et votre correspondant(e) national(e) pour OSCAR/Surface et nous faire part de toute mise à jour éventuelle. La liste des correspondants nationaux actuels et leur mandat peuvent être consultés sur la [page Web du WIGOS](#).

- Aux: Représentants permanents des Membres du Conseil régional V suivants: Brunéi Darussalam, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Îles Cook, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Polynésie française, Samoa, Singapour, Timor-Leste, Tonga et Vanuatu (distribution limitée)
- cc: Correspondants nationaux des Membres susmentionnés pour le WIGOS, le WDQMS et OSCAR/Surface

Veuillez confirmer la participation de vos expert(e)s désigné(e)s dès que possible, mais de préférence avant le **28 mars 2025**, par courriel au Bureau régional de l'OMM pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest (rap@wmo.int), avec copie à wdqms@wmo.int, en indiquant si les intéressé(e)s participeront à distance ou en personne et, dans l'affirmative, s'ils/si elles solliciteront une assistance financière sous la forme d'une prise en charge des frais de voyage et/ou d'une indemnité journalière de subsistance.

Si l'OMM prend en charge les frais de voyage, les dispositions nécessaires seront prises par le Secrétariat et les participants en seront avisés directement en temps voulu.

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.»

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale